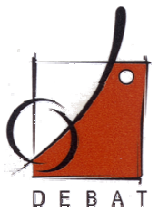




*Collectivités territoriales et professionnels :
coopération incontournable pour développer le bois énergie*

Chaufferies bois et réseaux de chaleur

Rôles respectifs des collectivités et
des professionnels



Serge DEFAYE

Toulouse, 9 octobre 2012

*Note d'opportunité
(association bois énergie)*



**Chaudière bois avec
ou sans réseau
technique**

**Entreprise industrielle
(marché de droit privé)**

**Etablissement public ou
commune pour ses
bâtiments (Code des
marchés publics)**

Réseau de chaleur public

**Régie communale ou
intercommunale (CMP)**

**Délégation de Service
Public (loi Sapin)**

Concession

Affermage

Etude de faisabilité et assistance à maître d'ouvrage (AMO)



Entreprise industrielle ou autres maîtres d'ouvrage privés

Ensemblier avec ou sans tiers-investissement

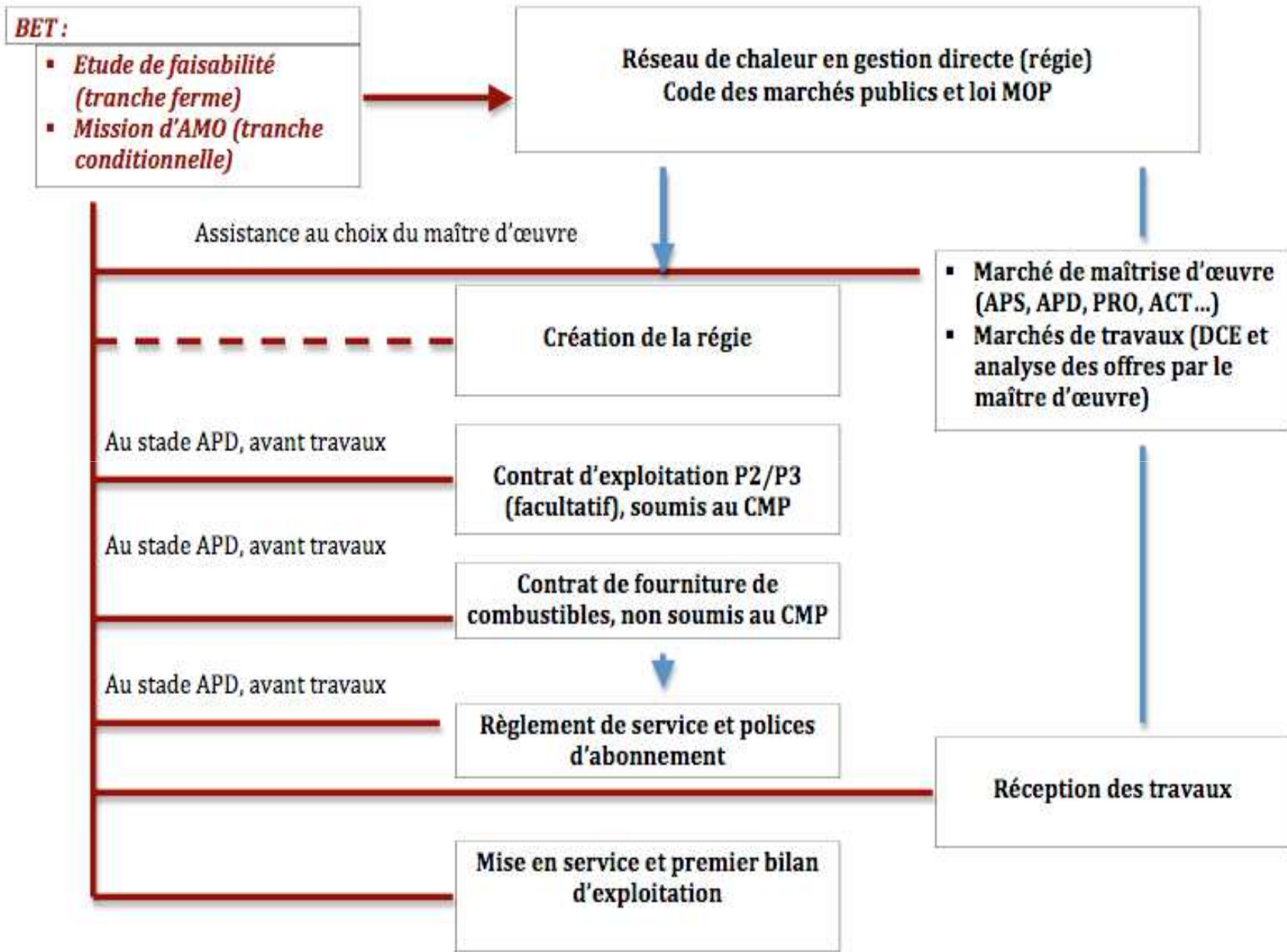
- Choix des entreprises de travaux et de l'ensemble des prestataires de service (maintenance, combustible...) par l'ensemblier

Maîtrise d'œuvre externe

- Dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre
- Contrat d'exploitation/maintenance (facultatif)
- Contrat de fourniture de combustibles

Maîtrise d'œuvre interne

- Coordination des travaux par l'entreprise
- Contrat d'exploitation/maintenance (facultatif)
- Contrat de fourniture de combustibles



BET :

- *Etude de faisabilité (tranche ferme)*
- *Mission d'AMO (tranche conditionnelle)*

Délégation de service public (concession)

Loi Sapin

Autorité délégante : collectivité territoriale (commune ou communauté de communes...)

